



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations familiales

Question écrite n° 69718

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les conditions dans lesquelles sont attribuées les allocations destinées à l'éducation des enfants des familles modestes. Notamment, s'agissant des enfants placés à l'extérieur, chez les grands parents ou auprès de familles d'accueil par exemple, les allocations ont toujours versées aux parents qui n'en font pas nécessairement l'utilisation prévue à destination des enfants. Il lui demande quelles dispositions peuvent être prises pour améliorer une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69718

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 743

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)